

Les gicleurs obligatoires dans les résidences pour aînés : le RPCU salue cette décision

Montréal, 17 février 2015 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, se réjouit du dévoilement aujourd’hui par M. Sam Hamad, ministre du Travail et ministre responsable de la Régie du bâtiment, d’un projet de règlement rendant obligatoire l’installation de gicleurs dans les résidences pour aînés d’ici cinq ans. Le ministre mettra donc en œuvre une recommandation du commissaire aux incendies, M^e Cyrille Delâge, dans son rapport sur la tragédie de L’Isle-Verte.

« Nous sommes d’avis que les personnes aînées ont toutes droit à la sécurité, sans égard à leur condition et quelque soit leur milieu de vie. Il apparaît logique et souhaitable que la sécurité devrait être la même partout, tant dans les établissements privés que dans les établissements publics » a rappelé M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Le RPCU est préoccupé par la qualité des soins et la sécurité des personnes aînées. Il a d’ailleurs fait, par le passé, des représentations lors de consultations sur le resserrement du processus de certification des résidences pour personnes âgées.

« Aucune tragédie telle que celle de L’Isle-Verte ne devrait survenir, ni dans les établissements publics, ni dans les établissements privés. La sécurité doit être prioritaire partout » a conclu M. Blain.

Le RPCU est d’accord avec l’Association des chefs en sécurité incendie qui a réclamé que la Régie du bâtiment et les municipalités effectuent une inspection de l’ensemble des résidences de personnes âgées sur tout le territoire du Québec dans l’année qui vient, sous l’angle des mesures de protection contre les incendies. Ces inspections devraient être incluses dans le règlement.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes aînées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744